que je ne puis empêcher ni l'assassinat ni le vol ; je m'étais pourtant quitté quelques pas, mais j'avais éprouvé une commotion si violente que j'étais comme cloué sur place. Je n'avais même pu appeler au secours. Ce fut seulement quand, un peu plus loin, un cri terrible a retenti, que je repris possession de moi-même, et pus enfin crier au secours, à l'assassin!

—Ces deux hommes ont été frappés à deux minutes d'intervalle ; reconnaissez-vous celui qui est tombé sous vos yeux ?

—Oui, monsieur le commissaire, le voilà, répondit le jeune homme, montrant le marquis.

Puis aussitôt :

—Ah ! par exemple, s'exclama-t-il, voilà qui est étrange !

—Que voulez-vous dire ?

—Celui-là, répondit le jeune homme, désignant Forestier, est l'assassin de celui-ci.

—Vous ne vous trompez pas ! Vous êtes sûr ?

—Oui, monsieur, c'est lui, c'est bien lui. Je n'ai pas bien vu sa figure ; mais je le reconnais à son vêtement et à ce chapeau de feutre à larges bords.

On trouva sur Forestier la montre et la chaîne, le portefeuille et le porte-monnaie de sa victime.

Le doute n'était plus possible et, selon toute apparence, le vol avait été le mobile du crime.

Mais pourquoi, après avoir frappé, l'assassin avait-il été frappé à son tour ? Le deuxième assassin avait-il voulu voler le premier ? Et pourtant, dit le proverbe, "les loups ne se mangent pas entre eux".

Tout n'était pas encore éclairci. On restait toujours en présence d'un mystère qui ajoutait un grand élément d'intérêt à ce drame, un de ceux pour lesquels se passionne le public.

Le commissaire de police ouvrit le portefeuille. Il y trouva des billets de banque et une lettre, portant le timbre espagnol, adressée à M. Ramon Albarès, hôtel Meurice, à Paris. C'était une précieuse indication.

Les pansements étaient terminés. Ni le marquis, ni Forestier ne reprenaient connaissance ; mais le visage du premier se colorait légèrement et la respiration était meilleure.

Le médecin demanda que les deux blessés fussent immédiatement transportés à l'hôpital Beaujon.

Tous deux étaient restés sur les brancards. Le commissaire de police fit emporter le meurtrier, sur lequel on n'avait trouvé aucun papier pouvant faire constater son identité ; mais il pria le jeune docteur de continuer à donner ses soins à l'autre blessé, afin de le faire sortir de son évanouissement.

Au bout d'un quart d'heure, le marquis rouvrit les yeux et remua les lèvres. On pensa qu'il pourrait parler.

—Vous vous appelez Ramon Albarès ? lui dit le commissaire de police.

Il ne put répondre.

—Où demeurez-vous ?

Les lèvres du blessé remuèrent, mais restèrent muettes.

—N'est-ce pas à l'hôtel Meurice que vous demeurez ?

Le marquis eut un mouvement de tête affirmatif. Puis, d'une voix très faible, à peine distincte, il répondit :

—Oui.

—L'hôtel Meurice est tout près d'ici, dit le commissaire de police au médecin, croyez-vous qu'on puisse sans danger y transporter le blessé ?

—Oui, en prenant des précautions pour lui éviter les secousses.

Des ordres furent donnés en conséquence, et après avoir été soigneusement enveloppé pour le garantir du froid, le marquis, accompagné du jeune médecin, fut dirigé vers la rue de Rivoli.

Il pouvait être alors trois heures du matin ; les becs de gaz projetaient leur lumière affaiblie sur les magasins fermés. Mais, déjà, des voitures de paysans, apportant des denrées aux Halles, troublaient le silence des rues.

Le marquis de Mimosa était très considéré à l'hôtel Meurice, moins à cause de sa grande fortune que de sa générosité, de son affabilité et de la bienveillance qu'il apportait dans ses rapports avec tout le personnel de l'hôtel.

Le malheur qui lui était arrivé mit en grand émoi les maîtres et les domestiques. On le porta dans sa chambre avec les précautions les plus minutieuses, et c'est sous les yeux et avec l'aide du médecin qu'il fut déshabillé et mis dans son lit.

Un garçon avait été envoyé rue des Pyramides pour prévenir le général de Vauclair.

Bientôt le général, Mme de Vauclair et Rosina Balti accoururent.

Ce fut une scène navrante.

Le docteur cherchait vainement à calmer cette explosion d'une immense douleur.

Tout espoir n'est pas perdu, disait-il.

Faible consolation pour la pauvre Rosine et pour ces deux vieillards désolés, qui n'avaient plus au monde que leur gendre pour les rattacher à la vie dont ils croyaient voir la tombe ouverte.

La belle figure du marquis, d'une pâleur marmoréenne, était calme, mais il ne parlait pas ; ses lèvres remuaient de temps à autre sans qu'il articulât aucun son ; sa main, gantée, pendait hors du lit.

Le général, penché sur le visage de son gendre, la tête appuyée dans sa main, laissait couler de grosses larmes qui s'arrêtaient sur sa moustache blanche.

Mme de Vauclair, affaissée dans un fauteuil, ne pleurait pas ; cependant, les larmes l'auraient soulagée ; ses yeux secs et mornes trahissaient le sombre désespoir de la mère à laquelle la mort va prendre son dernier enfant.

Rosina Balti, à genoux près du lit, sanglotait et, par moments, psalmodiait une prière espagnole qui sortait confusément de sa gorge suffoquée.

Tout à coup, les lèvres du blessé s'ouvrirent et il laissa échapper un mot, un seul :

—Thérésa !

Les sanglots de la nourrice redoublèrent.

Toutes les douleurs du passé lui remontèrent au cœur.

Après sa chère petite Thérésa perdue, voir mourir son maître vénéré, c'était trop pour ses forces.

Le jeune docteur essuyait ses yeux humides.

Le général s'approcha de lui, et à voix basse :

—Monsieur le docteur, lui dit-il, j'ai pleine confiance en votre savoir, mais ne pensez-vous pas qu'il serait bon de vous adjoindre un de vos confrères ?

—Vous allez au-devant de mon désir, monsieur le général.

—Dites-moi le nom du médecin-chirurgien qu'il vous plairait de voir ici et j'irai le chercher moi-même.

—Celui dont je voudrais avoir la consultation demeure assez loin.

—Oh ! il importe peu.

—Il est une de nos grandes célébrités médicales ; il a été mon maître quand j'étais interne à l'hôpital Beaujon.

—Son nom, monsieur, son nom !

—C'est le docteur Delteil.

—Je le connais de réputation. Il demeure ?....

—A Passy, rue Boulainvilliers, No 14.

—Il consentira à venir ?

—Nul plus que le docteur Delteil n'a le sentiment du devoir professionnel ; il viendra.

—Je cours le chercher.

Quelques instants après, le général faisait atteler, et le coupé, emporté par un cheval pur sang, se dirigea vers les hauteurs de Passy.

Le concierge de l'hôtel Villarceau, réveillé par le bruit de la sonnette violemment secouée, ouvrit la porte.

Le docteur Delteil était rentré tard, fatigué, il dormait. Mais le domestique qui était de veille le réveilla et lui remit la carte du général.

Le docteur sauta à bas du lit, s'enveloppa dans sa robe de chambre et fit rentrer le visiteur.

—Qu'y a-t-il pour votre service mon général ? demanda-t-il.

—Cette nuit, le marquis de Mimosa, mon gendre, a été frappé d'un coup de poignard dans les Champs-Elysées ; sa vie est en danger ; venez, monsieur le docteur, et, peut-être vous le sauverez.

—Je m'habille et je suis à vous.

—Ma voiture attend à la porte.

—C'est bien.

Quelques minutes après les deux hommes montèrent dans le coupé. Si rapide que fût la course, elle paraissait lente au général, qui criait au cocher :

—Plus vite, mon garçon, plus vite !

La voiture volait comme une flèche.

Enfin, trempé de sueur, le cheval s'arrêta devant l'hôtel Maurice.

Quand le docteur entra dans la chambre du blessé, l'ange du ciel qui aurait apporté le salut ou un arrêt de mort n'aurait pas reçu un accueil plus solennel. Mme de Vauclair et Rosina Balti s'étaient dressées debout ; anxieuses, respirant à peine, elles attendirent.

Le docteur Delteil échangea d'abord quelques paroles à voix basse avec son élève ; puis il s'approcha du lit, souleva la couverture et d'une main délicate enleva l'appareil et appuya l'oreille sur la poitrine du blessé.

Ces instants parurent un siècle aux assistants ; haletants, le cœur affreusement serré, ils attendaient que l'oracle parlât.

Le docteur se redressa ; déjà l'expression de sa physionomie était de bon augure.

—Aucun organe essentiel à la vie n'a été atteint, dit-il ; M. le marquis a perdu beaucoup de sang, de là son extrême faiblesse ; mais c'est peut-être aussi ce qui l'a sauvé ; rassurez-vous, il vivra ; grâce à sa constitution robuste, dans quelques jours il pourra se lever et la convalescence ne sera pas de longue durée.

Ceux qui ont passé par des transes pareilles comprendront seuls la joie délirante qui illumina les visages.

Mme de Vauclair put enfin pleurer, et ses joues pâles se couvrirent de larmes de bonheur. Elle tenait les mains de M. Delteil, qu'elle pressait dans les siennes ; elle ne pouvait que prononcer ces mots :

—Ah ! monsieur, le docteur, monsieur docteur !

Plus calme, le général exprimait sa reconnaissance dans des termes qui prouvaient au docteur que, dans ce vieillard, il avait conquis un ami.

Quant à Rosina, elle ne se contenait plus, sa joie se traduisait par un langage incohérent dans lequel les mots français se mêlaient aux mots espagnols.

Le docteur Delteil, qui avait replacé lui-même l'appareil, dit à son élève :

—Mon ami, vous ne quitterez pas d'un instant notre malade ; vous exécuterez ponctuellement les instructions que je vais vous donner verbalement et celles que je vais écrire.

Pendant quelques instants, M. Delteil parla au jeune docteur, employant des termes techniques que celui-ci seul pouvait comprendre, puis il écrivit son ordonnance.

—Monsieur le docteur, lui dit le général, vous reviendrez ?

—Oui, monsieur, aujourd'hui même dans l'après-midi, comptez sur moi.

—Monsieur le docteur, ma voiture va vous reconduire.

Et le général accompagna M. Delteil jusque dans la rue, où il lui serra la main une fois encore.

.....

.....

En sortant de la pharmacie, le commissaire de police s'était rendu au poste et avait fait amener devant lui l'individu arrêté par les gardiens de la paix dans le carré Marigny.

Le prisonnier, à qui on avait dû ligoter les mains, prit devant le magistrat une attitude arrogante et commença par protester contre son arrestation.

—Si vous êtes innocent, lui dit le commissaire, vous aurez à le prouver ; pour l'instant, répondez aux questions que je vais vous adresser. Comment vous appelez-vous ?

—Il ne me plaît pas de répondre à cette question.

—Vous êtes Espagnol....

Don Antonio resta silencieux.

—Vous êtes Espagnol, reprit le commissaire, il est facile de le reconnaître à votre accent.

—S'il vous convient de le croire, je ne m'y oppose point.

—Où demeurez-vous ?

—En Espagne, puisque je suis Espagnol.

—Vous êtes accusé d'avoir assassiné un homme aux Champs-Elysées.

—M'accuser de ce crime est facile, mais il le serait moins de le prouver.

—Vous vous sauviez quand on vous a arrêté.

—Je marchais vite, voilà tout ; j'avais froid.

—Reconnaissez-vous ce poignard ?

—Non.

—Pourtant vous l'avez jeté quand les agents sont arrivés sur vous.

—C'est faux.

—C'est après vous avoir vu le jeter qu'un agent l'a aussitôt ramassé.

—L'agent s'est trompé, il ne m'a pas vu jeter ce poignard.

—Votre système est de tout nier.

—Dois-je donc, pour vous faire plaisir, dire que les agents ont raison de m'accuser ?

—Enfin, vous niez ?

—Absolument.

—Niez-vous que ce soient-là, sur votre vêtement et le poignet de votre chemise, des taches de sang ?

Don Antonio ne put s'empêcher de tressaillir.

—J'ai saigné du nez, répondit-il froidement.

—C'est bien, il est probable que vous répondrez autrement devant le juge d'instruction. Voulez-vous dire qui vous êtes et où vous demeurez ?

—J'ai déjà répondu à ces deux questions.

—Soit, je n'ai plus rien à vous demander.

—Et moi, plus rien à vous dire, répliqua le misérable d'un ton impertinent.

—Faites rentrer cet homme dans le cachot, ordonna le commissaire de police, et demain, par la première voiture, envoyez-le au Dépôt.

—Permettez, monsieur, dit l'Espagnol, ne pourriez-vous pas me faire délier les mains ?

Le magistrat haussa les épaules.

—Je trouve, monsieur, qu'on ne me traite pas avec les égards qui me sont dus, ajouta fièrement don Antonio.

—Vous le prenez d'un peu haut, répondit sèchement le commissaire ; on ne doit aucun égard à un prévenu qui refuse de dire qui il est et où il demeure. D'ailleurs on n'a pas encore jugé à propos d'avoir des complaisances et d'installer des salons pour les criminels de haute marque.

Le magistrat fit un signe, et don Antonio fut vivement poussé dans le cachot.

—Voilà un garçon qui n'en est pas à son coup d'essai, pensa le commissaire ; reste à savoir qui il est ; il a vraiment les allures d'un gentilhomme.... devenu criminel.

XX

LE DOCTEUR DELTEIL.

Une chambre spéciale avait été donnée à Forestier à l'hôpital Beaujon, et, comme il en avait reçu l'ordre, un gardien de la paix était resté de planton à la porte de la chambre.

A huit heures, le commissaire de police, dont la tâche fut lourde ce jour-là, se rendit à l'hôpital. Il était accompagné de son secrétaire.

Il s'adressa à l'interne de service, que l'on avait réveillé pour donner ses soins au blessé et qui depuis ne l'avait pas quitté.

—Que pensez-vous de la blessure de cet homme ? lui demanda-t-il.

—Rien de bon.

—A-t-il repris connaissance ?

—Oui, monsieur le commissaire, mais depuis qu'il est revenu à lui il n'a prononcé que quelques mots à peine distincts ; il respire difficilement et souffre beaucoup.

—Il faut cependant que je l'interroge ; pensez-vous qu'il pourra me répondre ?

—Je le crois, s'il le veut.

—J'attends beaucoup des explications qu'il donnera.

—Vers cinq heures, il a eu un moment de délire ; si j'ai bien compris ce qu'il a dit, un complice l'aurait frappé pour ne pas avoir à lui donner un million qu'il lui avait promis.

—Pour assassiner l'autre, murmura le commissaire de police ; ceci jette une première clarté dans cette mystérieuse affaire.

—A présent, il est plus calme, mais sa figure garde une expression sombre et farouche.

Le commissaire s'approcha du lit et toucha l'épaule du blessé.

Il ouvrit les yeux, et d'une voix oppressée, sifflante :

—Que me voulez-vous ? demanda-t-il.

—J'ai quelques questions à vous adresser.

—Ah !

—Voulez-vous me répondre ?

—Je ne sais pas. D'abord, qui êtes-vous ?

—Je suis le commissaire de police.

Forestier ne put s'empêcher de tressaillir.

—Vous avez commis un assassinat, reprit le commissaire.

—C'est faux ; c'est moi qui ai été frappé lâchement d'un coup de poignard.

—Oui, vous avez été frappé, mais après avoir porté vous-même un coup de poignard à un passant inoffensif.

—C'est faux !

—Vos dénégations sont inutiles : il y a un témoin de votre crime ; celui qui vous a vu bondir sur l'homme qui suivait tranquillement son chemin.

—Il s'est trompé, ce n'est pas moi.

—Mis en votre présence, dans la pharmacie où vous avez été d'abord transporté, il n'a pas hésité à vous reconnaître. Il a dit que votre victime étant à terre vous lui aviez enlevé ce qu'elle avait sur elle. Or, on a trouvé dans vos poches le portefeuille, le porte-monnaie, la chaîne et la montre du malheureux.

Forestier resta silencieux, mais une lueur sombre s'alluma dans son regard.

—J'ai quelque raison de supposer et même de croire, continua le magstrat, que votre crime n'avait pas le vol pour mobile et que si vous avez dépouillé votre victime c'était pour égarer la Justice dans ses recherches. Vous pouvez éclairer la Justice dans ses recherches, faites le donc.

—Je n'ai rien à dire.

—Si, car vous connaissez le misérable qui vous a frappé ; qui est il, cet homme ?

Le regard de Forestier eut une expression de haine féroce, mais il garda encore le silence.

—Cet homme, dont vous ne voulez pas dire le nom, est votre complice, j'en ai la certitude, reprit le commissaire ; mais que vous parliez ou vous obstiniez à garder le silence, la clarté se fera. Tout de suite après vous avoir frappé, votre meurtrier a été arrêté....

—Ah ? fit Forestier.

—Il a été arrêté, poursuivit le commissaire, et lui aussi s'obstine à garder le silence ; mais il parlera, il faudra bien qu'il parle ; on saura pourquoi il a tenté de vous assassiner après vous avoir poussé vous même à commettre un assassinat ; il refuse de dire qui il est, mais on le saura.

Allons, vous n'avez pas de ménagements à garder ; décidez-vous donc à parler ; dites-moi qui est cet homme, cet Espagnol qui vous a lâchement frappé.

—Le misérable ! le lâche ! grommela Forestier.

Ses poings se crispèrent et il grinça des dents.

—Il vous sera tenu compte de vos aveux ; voulez-vous parler.

—Oui.

—Cet Espagnol est-il réellement votre complice ?

—Oui.

—Il a été l'instigateur du crime que vous avez commis ?

—Oui.

—Je comprends maintenant, il voulait se débarrasser d'un complice compromettant.

—Oui, le misérable !

—L'homme que vous avez frappé était donc un ennemi de votre complice ?

—Son ennemi et son parent, m'a-t-il dit.

—Alors vous avez été l'instrument d'une abominable vengeance ?

—Oui ; mais il s'agissait aussi pour lui de rentrer en possession d'une immense fortune.

—Naturellement, il vous avait promis une certaine somme pour vous décider à commettre le crime ?

—Oui, un million.

—C'était donc pour ne pas vous donner ce million et dans la crainte des révélations que vous auriez pu faire, qu'il tenait à se débarrasser de vous.

—Oui, monsieur le commissaire. Mais est-ce bien vrai qu'il a été arrêté ?

—Je vous l'ai dit ; comment saurais-je sans cela qu'il est Espagnol, ce que j'ai reconnu à son accent ?

—Ah ! je serai vengé ! prononça sourdement Forestier.

Et ses yeux brillèrent d'une joie féroce.

—Maintenant, dites-moi son nom.

—Dans les maisons de jeu qu'il fréquente il se fait appeler José Ducos ; mais son vrai nom est Antonio de Villina.

—Où a-t-il son domicile ?

—Ça, je l'ignore, je ne suis jamais allé chez lui.

—Savez-vous le nom de votre victime ?

—Non, monsieur le commissaire, don Antonio m'a caché le nom de son parent.

—Voulez-vous me faire connaître le vôtre, à présent ?

—Je ne peux pas vous le dire.

—Pourquoi ?

—Pour plusieurs raisons.

—Vous devez bien penser, pourtant, que la Justice ne tardera pas à savoir qui vous êtes.

Forestier rentra dans son mutisme.

—Eh bien ! vous ne me répondez pas ? fit le magistrat.

Il comprit que l'assassin assassiné ne parlerait plus.

Il fit lire à haute voix par son secrétaire le procès-verbal de l'interrogatoire, puis il se retira.

***

Si, pour le commissaire de police, cette journée devait être très occupée, elle allait être grosse d'événements pour tous nos personnages, et le docteur Delteil, particulièrement, allait se trouver sous le coup d'émotions successives.

Le coupé du général de Vauclair l'avait ramené à Passy. Il faisait nuit encore et Mme Villarceau et Valentine dormaient. Malgré sa grande fatigue, le docteur ne crut pas devoir se remettre au lit. Il fit allumer la lampe de son cabinet, qui avait été celui du docteur Villarceau, et pensa qu'il pouvait attendre le jour et le réveil de sa femme en examinant des papiers et en les mettant en ordre.

Il se mit à ce travail, mais au bout de vingt minutes, éprouvant un invincible besoin de sommeil, il s'étendit sur le divan, la tête sur des coussins. Il dormit jusqu'à neuf heures.

Depuis un instant, Mme Villarceau et sa fille étaient entrées sans bruit dans le cabinet, et debout l'une près de l'autre, souriantes, la joie dans le regard, elles contemplaient le docteur, craignant de faire un mouvement qui aurait pu le réveiller.

Elles savaient par le domestique que M. Delteil, qui s'était couché après une heure, avait à peine eu le temps de s'endormir, quand M. le général de Vauclair était venu le chercher pour donner ses soins à un blessé, frappé par le poignard d'un assassin.

Certes, sachant que le docteur reposait, il fallait une circonstance exceptionnelle pour que les deux dames fussent entrées dans le cabinet.

La main de Mme Villarceau tenait une lettre ouverte.

Tout en se réveillant, M. Delteil vit devant lui sa femme et sa belle mère. Aussitôt il se dressa debout.

—Mais quelle heure est-il donc ? demanda-t-il en s'étirant les bras.

—Mon ami, répondit Valentine, neuf heures viennent de sonner.

—Ah ! neuf heures,... Et qu'y a-t-il ? Est-ce qu'on vient me chercher ?

—Non, mon ami ; il y a que maman Villarceau vient de recevoir une lettre de Lucien.

—Quand revient-il ?

—Aujourd'hui même ; il sera ici vers quatre heures.

—Ah ! bien ; comme vous je suis heureux de son retour.

—Dans sa lettre, mon ami, il nous remercie du consentement que nous donnons à son mariage ; il nous embrasse tous ; il est fou de joie, dit-il.

—Le cher enfant !

—Il y a autre chose dans sa lettre, mon cher Philippe, et, comme notre mère et moi, tu vas avoir une grande surprise.

—De quoi s'agit-il donc ?

—Tenez, docteur, dit Mme Villarceau, lui tendant le papier qu'elle avait à la main, lisez la lettre de notre cher Lucien.

M. Delteil prit la lettre, en commença la lecture et, avant de l'avoir achevée, laissa échapper une exclamation.

—Ainsi, dit-il, il prétend connaître le nom du père d'Emilienne ; oh ! il se trompe sans doute.

—Mon ami, répondit Mme Villarceau, vous connaissez assez votre fils, son esprit sérieux, pour savoir qu'il n'avancerait pas une chose aussi importante avec légèreté, sans avoir une absolue certitude....

—C'est vrai, chère mère, et.... je ne sais plus que dire.

—Ne cherchons pas inutilement à deviner, mes enfants ; Lucien sera ici dans l'après-midi : il nous donnera l'explication de cette chose que nous ne pouvons pas comprendre. En attendant, et dès à présent, réjouissons-nous de la découverte imprévue de Lucien, si heureuse pour Emilienne et pour nous tous.

—Vous avez raison, ma mère, approuva le docteur ; attendons l'intéressant récit que Lucien nous promet.

—Si je n'obéissais qu'à l'impulsion de mon cœur, reprit la grand'mère, je courrais chez Emilienne pour lui annoncer cette heureuse nouvelle ; mais quoique convaincue que Lucien ne s'est pas laissé abuser, qu'il a en main des preuves de ce qu'il avance, je crois devoir laisser ma protégée dans l'ignorance de ce que nous venons d'apprendre. J'attends donc l'arrivée de Lucien ; alors, mes enfants, j'irai chercher Emilienne, et c'est ici que nous lui apprendrons qu'elle n'est plus une jeune fille sans famille.

Ces paroles de Mme Villarceau furent approuvées.

—Attendons, dirent en même temps M. Delteil et Valentine.

Le docteur donna l'ordre d'atteler ; il prit une tasse de café au lait pendant qu'on attelait, puis il monta dans son coupé pour se rendre à sa clinique de la rue Tronchet, remettant après le déjeuner la visite qu'il faisait chaque jour à l'hôpital Beaujon, où il était chargé d'un des plus importants services.

.....

Il était une heure de l'après-midi quand le docteur Delteil entra dans la salle des internes de l'hôpital.

—Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda-t-il à l'un d'eux, un de ses élèves.

—Nous avons reçu dans la nuit un homme dangereusement blessé.

—Cas grave ?

—Si grave, maître, que je ne m'explique pas comment cet homme n'est pas déjà mort.

—Comment a-t-il été blessé ?

—Il a reçu un coup de couteau en pleine poitrine.

—Ah !.... dans une rixe ?

—Non, maître ; cet homme qui a été assassiné est lui-même un assassin.

—Où le drame s'est-il passé ?

—Dans le carré Marigny.

—Dans le carré Marigny ? répéta lentement le docteur.

Il reprit aussitôt :

—J'ai été appelé dans la nuit auprès d'un homme qui, dans ce même carré Marigny, a été frappé d'un coup de poignard.

—Son assassin est le blessé que nous avons ici.

—Comment savez-vous cela ?

—Par les réponses qu'il a faites ce matin au commissaire de police qui est venu l'interroger.

—Ainsi, il y a deux assassins ?

—Oui, maître.

—L'un est ici ; et l'autre ?

—Il a été arrêté tout de suite après son crime et conduit ce matin au dépôt de la Préfecture de police.

M. Delteil aurait pu adresser encore d'autres questions à l'interne ; mais il n'était point pressé de savoir pourquoi le marquis de Mimosa avait été frappé d'un coup de poignard, et pourquoi son meurtrier avait été frappé à son tour d'un autre coup de poignard.

—Voyons le blessé, dit-il, et essayons de le sauver, si c'est possible.

L'interne secoua la tête, ce qui semblait dire :

—Je crois bien qu'il n'y a pas à faire plus que je n'ai fait.

Quand M. Delteil entra dans la pièce où gisait Forestier, le bandit était assoupi. De temps en temps, sur l'ordre de l'interne, qui craignait qu'il ne passât, on lui donnait des cordiaux pour le ranimer ; mais il retombait vite dans une sorte de somnolence voisine de la torpeur.

Le docteur se tint debout près du lit et examina attentivement le misérable, dont la respiration embarrassée et très faible n'annonçait rien de bon : il lui semblait que les traits de cet homme ne lui étaient pas inconnus, mais il ne parvenait pas à préciser ses souvenirs.

Forestier ouvrit ses yeux, qui se fixèrent sur le médecin, hagards, effarés.

—Vous me reconnaissez ? dit le docteur.

—Oui, vous êtes M. Delteil.

—Je vous reconnais aussi maintenant, Edouard Forestier. Voilà donc où vous ont conduit la paresse, la débauche, la passion du jeu, vos mauvais sentiments : le voleur devait devenir assassin.

—J'ai pris une mauvaise route, je le reconnais ; j'ai joué une grosse partie, je l'ai perdue, je paierai.

—Cela ne réparera point tout le mal que vous avez fait ; cela n'empêchera point de déplorer le sort de vos victimes. Forestier, votre femme, la pauvre Marguerite, est morte minée par les chagrins que vous lui avez causés.

—Ah ! fit le misérable, elle est morte.

—Après avoir enduré toutes les souffrances ; Marguerite a été une martyre. Sa plus grande et plus profonde douleur a été de toujours ignorer ce que vous aviez fait de sa fille. Forestier, cette malheureuse enfant, que vous avez volée à votre femme et probablement abandonnée pour vous en débarrasser, qu'est-elle devenue, le savez-vous ?

Le misérable garda le silence.

—Elle est morte sans doute, malheureuse comme sa mère, murmura tristement M. Delteil.

Après un silence, il reprit :

—Forestier, quel démon vous a donc poussé à voler au docteur Villarceau les papiers qui appartenaient à la petite fille confiée à votre femme ?

—Je voulais savoir ce qu'ils contenaient.

—Et vous l'avez su, vous le savez ?

—Non, puisque j'ai été arrêté avant d'avoir eu le temps de les lire.

(*A continuer.*)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

UNE RARE OCCASION

— POUR UN —

PLACEMENT AVANTAGEUX.

VENTE

— PAR LE —

SHERIF CIVIL

— DE —

L'Etablissement Complet de la propriété

— CONNUE COMME —

Algiers Ice Fac'y

— ENSEMBLE AVEC —

L'ETABLISSEMENT

— DU —

ELECTRIC LIGHT

— EN —

Connection et le tout en bonne condition et en parfait état de travail.

(Pour de plus amples descriptions des deux établissements, voir ce qui suit).

DANS L'AFFAIRE

— DE LA —

LIQUIDATION

— DE LA —

ALGIERS ICE Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,773—En vertu d'un jugement rendu le 18 mars 1895 et signé le 22 mars 1895 et d'un ordre de cour daté le 29 mars 1895, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mai 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Treize certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et servitudes y appartenant en quelque sorte, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'Ilet No 42, borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Thayer et Peters et désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 25, d'après un plan de W. T. Thompson, levé, daté le 7 mars 1849 et mesurant comme suit, à savoir :

Le lot No 9, forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Elmira et mesure 28 pieds de face rue Thayer, sur 120 pieds de profondeur et de face à l'avenue Elmira, les lots Nos 10 à 15 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face sur l'avenue Elmira, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces ; les lots Nos 20 à 25 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face sur l'avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, étant les mêmes lots de terre acquis par la compagnie de A. P. Abascal, par acte passé par-devant J. D. Taylor, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 26 décembre 1891. Aussi avec les machines bouilloires et appareils constituant la fabrique du Algiers Ice Manufacturing Co.

Conditions, comptant. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Description additionnelle de la propriété ci-dessus.

L'établissement ci-dessus mentionné consiste en une manufacture de glace et d'un établissement de lumière électrique. Le tout est bien réparé, en complète condition et bon ordre. Il y a treize lots de terre en tout, sur une façade d'un demi et de cent quatre-vingt pieds sur l'avenue Elmire et s'étendant en arrière de deux cent cinquante pieds, plus ou moins, sur l'avenue Pacifique, quelque autrement de place si on désire agrandir.

L'établissement de glace est presque neuf, construit en 1891 par Henderson Thoens et Gordon, de la Nouvelle-Orléans, d'une capacité totale de vingt tonnes par jour, consistant en deux machines à glace de dix tonnes du système d'absorption. L'établissement est situé à un rivet du fleuve Mississippi et a un taxiaux de 8 pouces, donnant en tout temps un approvisionnement d'eau suffisant pour tous les besoins ; en outre il y a un puits artésien sur la propriété qui fournit une abondante quantité d'eau libre de toute impureté pour les chaudières.

La Electric Light Plant, le trois fils Edison système bas, potentiel. Les fils couvrent la plus grande partie de l'Algier. Il y a maintenant des affaires d'un peu plus de 2,000 lampes (force 16 chandelles) mises, qui augmenteront à l'avenir avec l'agrandissement d'Algier.

Les établissements aussi bien que ceux de glace et de la lumière électrique ont fait durant la dernière année de bonnes affaires démontrant une grande augmentation sur l'année précédente, et il y a pour cette année espoir que les affaires vont augmenter sur celles de l'année passée. Algier fait partie de la Nouvelle-Orléans et est connu comme étant le 9ème District. C'est une section de la ville qui s'élargit rapidement. La population a augmentée de cinquante pour cent dans les derniers cinq ans, et augmente toujours. Ce District sera approvisionné avec le water works. Il y a maintenant des annonces pour les pavages Asphalt et Belgian pour les principales rues et des nouvelles bâtisses sont maintenant en construction dans toutes les parties de ce District.

Toutes ces circonstances combinées font de cette propriété un placement absolument sûr, qui rapportera de jolis revenus immédiatement, et qui augmentera rapidement en valeur et dans les capacités de ses affaires ; l'établissement est ouvert à l'inspection durant les heures du travail, sur application au gérant qui se trouvera à l'établissement.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

1er avril—1 8 15 22 29—mai 2

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU,
AGENT D'AFFAIRES,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Box 113. 29jan—1an

ASSURANCES.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.

La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1894.

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$190,604 02
Sur risques de mer		1,789 29
Sur risques de rivière		4,886 60
		$197,279 91
A ajouter—		
Primes non acquises l'an passé		62,193 76
		$259,473 67
Moins—		
Primes retournées	$23,885 68	
Réassurances	7,749 01	
Primes non acquises cette année	58,351 64	
		$ 89,985 33
		$169,488 34
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$38,547 54	
Moins réservé pour pertes non ajustées, 1893	10,246 00	
	$28,301 54	
Sur risques de mer	118 79	
Sur risques de rivière	49 47	
Dépenses brutes	10,138 80	
Salaires	17,959 80	
Taxes	7,242 62	
Honoraires de cour	1 20	
Honoraires d'avocats	200 00	
Commissions	16,530 80	
		$130,542 31
		$39,245 [illegible]
Moins montant réservé pour pertes non ajustées		7,007 [illegible]
		$32,[illegible]
Ajouté—		
Loyer	$10,355 00	
Intérêt	4,368 06	
		$14,723 [illegible]
		$46,[illegible]
Moins dividendes juin et décembre $12,000 chacun		24,000 00
Profit net		$22,031 [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets à recevoir	$ 6,307 [illegible]
Billets garantis	19,143 [illegible]
Primes en voie de collection	25,1[illegible]
Propriété foncière	172,2[illegible]
Comptant en main	20,375 65
Actions de banque et assurance (valeur du marché)	2[illegible]
French Opera Ass'n Ltd	1[illegible]
Rons à prime	30,953 [illegible]
Nouveaux Bonsole	[illegible]
N. O. Gas Light Co	24,210 [illegible]
Actions de chemins de fer	4,212 [illegible]
Jugement	[illegible]
Meubles de bureau	2,[illegible]
	$372,[illegible]

L'état suivant est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 15me jour de janvier A. D., 1895.

GEO. C. PREOT, Notaire.

17 janv—1m

Douzième Etat Annuel

— DE LA —

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.

La Compagnie, conformément à ses [illegible] publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1894 :

Primes reçues :		
Sur risques d'incendie	$473,650 51	
Sur risques de rivières	9,952 15	
Sur risques de mer	3,770 61	
		$487,[illegible]
A ajouter :		
Primes non acquises de 1893	12[illegible]	
Total des primes	$6[illegible]	
A ajouter :		
Intérêt et profits et pertes	[illegible]	
Total des recettes	$[illegible]	
A déduire : Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$242,860 03	
Sur risques de rivières	334 95	
Sur risques maritimes	055 30	
		$243,[illegible]
Moins montant réservé l'année passée (1893) pour pertes non ajustées	44,255 [illegible]	
Total pertes payées pour 1894	$199,050 [illegible]	
Primes remboursées cancellations et commissions	147,[illegible]	
Réassurances	44,[illegible]	
Taxes et licences	[illegible]	
Dépenses générales bureau loss et agences, salaires, loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances, frais judiciaires, annonces etc.	[illegible]	
Total des dépenses	[illegible]	
Balance	[illegible]	
Fonds de réserve le 1er [illegible]	[illegible]	
Il reçoit les actifs suivants :		
A deduire de l'actif et pertes 1894	$24,[illegible]	
Réserve pour risques non terminés de 1894	[illegible]	
Réserve pour pertes non ajustées de 1894	[illegible]	
Réserve et fonds de surplus	[illegible]	

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant

| |